

Présidence : Slovaquie

1221^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 28 mars 2019

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 12 h 55
Reprise : 15 h 10
Clôture : 17 h 30

2. Président : Ambassadeur R. Boháč
M. B. Lysák

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a fait savoir que la Présidence slovaque de l'OSCE avait reçu une notification officielle du Gouvernement kazakh indiquant que le nom de la capitale du pays avait été changé d'Astana en Nour-Soultan. Il a ajouté que l'opération de terrain de l'OSCE au Kazakhstan deviendrait en conséquence le « Bureau du programme de l'OSCE à Nour-Soultan ».

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA CRÉATION DU FONDS DE
MISE À NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE
L'OSCE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1322 (PC.DEC/1322) sur la création du Fonds de mise à niveau de l'infrastructure des technologies de l'information de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/358/19), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/344/19), Suisse, Turquie (PC.DEL/368/19 OSCE+), Canada (PC.DEL/354/19 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/319/19)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité de mettre en œuvre les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/320/19), Ukraine, États-Unis d'Amérique
- c) *Condamnation d'O Titiev* : Roumanie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Australie, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/345/19/Rev.1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/324/19), Canada (PC.DEL/370/19 OSCE+), Suisse (PC.DEL/352/19 OSCE+), Norvège, Ukraine (PC.DEL/359/19), Fédération de Russie (PC.DEL/321/19 OSCE+)
- d) *Liberté d'expression en Fédération de Russie* : Roumanie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que le Canada, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/346/19/Rev.1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/325/19), Ukraine (PC.DEL/360/19), Fédération de Russie (PC.DEL/322/19 OSCE+), Allemagne, France (PC.DEL/340/19 OSCE+), Canada
- e) *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, célébrée le 21 mars* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/327/19), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/347/19/Rev.1), Canada (PC.DEL/323/19/Rev.1 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/333/19), Norvège, Ukraine, Lettonie (PC.DEL/339/19)
- f) *Moratoire sur les exécutions dans l'État de Californie (États-Unis d'Amérique)* : Roumanie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro, la

Macédoine du Nord et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/349/19), Fédération de Russie (PC.DEL/332/19), Norvège (également au nom du Liechtenstein et de la Suisse), Biélorussie (PC.DEL/356/19 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/355/19)

- g) *Violations par l'Ukraine des engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre de l'OSCE dans le contexte de l'élection présidentielle prévue le 31 mars 2019* : Fédération de Russie (PC.DEL/336/19)
- h) *Persécution politique de P. Hryb et d'autres citoyens ukrainiens détenus illégalement par la Fédération de Russie* : Ukraine, Canada (PC.DEL/371/19 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/372/19), Fédération de Russie (PC.DEL/330/19 OSCE+)
- i) *Vingt années écoulées depuis le début de l'agression de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie* : Serbie (PC.DEL/362/19 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/337/19), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/341/19), Royaume-Uni, Albanie (PC.DEL/342/19 OSCE+), Allemagne (PC.DEL/343/19 OSCE+), France (PC.DEL/335/19 OSCE+), Italie (PC.DEL/365/19 OSCE+)
- j) *Ingérence de la Fédération de Russie dans l'élection présidentielle prévue en Ukraine le 31 mars 2019* : Ukraine (PC.DEL/363/19), Fédération de Russie, Canada (PC.DEL/369/19 OSCE+)
- k) *Verdict final dans le procès Karadžić* : États-Unis d'Amérique, Roumanie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/350/19), Fédération de Russie (PC.DEL/348/19), Albanie, Turquie

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA
PRÉSIDENTENCE EN EXERCICE**

- a) *Conférence de 2019 à l'échelle de l'OSCE sur la lutte contre le terrorisme intitulée « Bilan des efforts déployés pour prévenir et combattre le terrorisme ainsi que l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme dans l'espace de l'OSCE », tenue à Bratislava les 25 et 26 mars 2019* : Président

- b) *Réunion du Groupe de travail informel sur la participation de la société civile aux manifestations de l'OSCE, prévue à Vienne le 8 avril 2019* : Président
- c) *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine de l'OSCE consacrée à la défense des principes de la tolérance et de la non-discrimination, y compris la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction, prévue à Vienne les 1^{er} et 2 avril 2019* : Président
- d) *Réunion de haut niveau sur la réforme des barèmes des contributions de l'OSCE, prévue à Bratislava le 5 avril 2019* : Président
- e) *Appel à candidatures pour le poste de Représentant spécial et Coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains* : Président

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Destruction en vol d'un véhicule aérien sans pilote de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, le 18 février 2019* : Président, Secrétaire général (SEC.GAL/55/19 OSCE+) (SEC.GAL/55/19/Add.1 OSCE+)
- b) *Participation du Secrétaire général à la Conférence de 2019 à l'échelle de l'OSCE sur la lutte contre le terrorisme intitulée « Bilan des efforts déployés pour prévenir et combattre le terrorisme ainsi que l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme dans l'espace de l'OSCE », tenue à Bratislava les 25 et 26 mars 2019* : Secrétaire général (SEC.GAL/55/19 OSCE+) (SEC.GAL/55/19/Add.1 OSCE+)
- c) *Participation du Secrétaire général à la réunion du Groupe de contact méditerranéen tenue à Vienne le 19 mars 2019* : Secrétaire général (SEC.GAL/55/19 OSCE+) (SEC.GAL/55/19/Add.1 OSCE+)
- d) *Rencontre du Secrétaire général avec le Sous-Secrétaire général des Nations Unies chargé de l'Europe, de l'Asie centrale et des Amériques, ayant eu lieu à Vienne le 18 mars 2019* : Secrétaire général (SEC.GAL/55/19 OSCE+) (SEC.GAL/55/19/Add.1 OSCE+)
- e) *Appel à candidatures pour le poste de Représentant spécial et Coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains et pour le poste de chef adjoint du Centre de l'OSCE à Achgabat* : Secrétaire général (SEC.GAL/55/19 OSCE+) (SEC.GAL/55/19/Add.1 OSCE+)

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Adieux au Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur J. Jovičić* : Président, Bosnie-Herzégovine
- b) *Élections fédérales en Suisse prévues le 20 octobre 2019* : Suisse (PC.DEL/351/19 OSCE+)

- c) *Développements récents au Kazakhstan* : Kazakhstan, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan (PC.DEL/338/19 OSCE+), Belarus (PC.DEL/357/19 OSCE+), Azerbaïdjan, Kirghizistan, Turkménistan
- d) *Sommet réunissant le Premier Ministre arménien et le Président azerbaïdjanais, prévu à Vienne le 29 mars 2019* : France

4. Prochaine séance :

Vendredi 29 mars 2019 à 15 heures, Neuer Saal



1221^e séance plénière

Journal n° 1221 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1322
CRÉATION DU FONDS DE MISE À NIVEAU DE
L'INFRASTRUCTURE DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

Soucieux de doter l'OSCE d'une meilleure sécurité informatique grâce à la réarchitecture et à la mise à niveau de son infrastructure des technologies de l'information (TI),

Prenant note du document intitulé « OSCE Secure ICT Core Platform Infrastructure Upgrade Implementation Modalities » (PC.ACMF/13/19/Rev.1), y compris les incidences financières du passage à un système d'abonnement annuel,

Décide ce qui suit :

Créer un fonds distinct, ci-après dénommé « Fonds de mise à niveau de l'infrastructure des TI », pour financer le passage à la version la plus récente des plateformes de technologies de l'information et de la communication (TIC) de base ainsi que la réarchitecture et le déploiement d'une infrastructure des TI sécurisée à l'OSCE conformément au document PC.ACMF/13/19/Rev.1. Le Fonds couvrira la période de mise en œuvre, le solde étant reporté d'une année à la suivante ;

Demander à la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) de réaffecter, grâce à des gains d'efficacité et à une révision de ses priorités, un montant de 1,240 million d'euros provenant du budget 2018–2019 afin de réaliser la mise à niveau de l'infrastructure de la plateforme TIC de base de la MSO ;

Affecter au fonds nouvellement créé 1,920 million d'euros provenant de l'excédent de trésorerie disponible de 2017 afin de réaliser la mise à niveau de l'infrastructure de la plateforme TIC de base de toutes les structures exécutives excepté la MSO et le Secrétariat ;

Affecter 0,400 million d'euros provenant de soldes du Budget unifié de 2018 afin de réaliser la mise à niveau de l'infrastructure de la plateforme TIC de base du Secrétariat ;

Décide en outre ce qui suit :

Les ressources restant disponibles dans le Fonds une fois les activités menées à bien seront traitées conformément à l'Article 7.07 du Règlement financier ;

Prie :

Le Secrétaire général, en sa qualité de gestionnaire du Fonds, d'administrer ce dernier conformément à l'Article VII du Règlement financier et de présenter des rapports sur la mise en œuvre du Fonds sur une base trimestrielle ou plus fréquemment si nécessaire ;

Le Secrétaire général, en sa qualité de gestionnaire du Fonds, de veiller à ce que les activités prévues dans le cadre de ce Fonds soient menées à bien de la façon la plus rentable et dans les meilleurs délais possibles.

PC.DEC/1322
28 March 2019
Attachment

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« Merci, Monsieur le Président.

Les États-Unis souhaitent faire une déclaration interprétative au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

En s'associant au consensus sur la création du Fonds de mise à niveau de l'infrastructure des TI de l'OSCE, les États-Unis tiennent à réaffirmer, à toutes fins utiles, que leur soutien à cette proposition, y compris l'utilisation de l'excédent de trésorerie et la prise en considération de dépenses futures telles que les redevances de licences, n'implique aucun engagement de leur part d'accroître leurs contributions cette année ou les années à venir.

Toutes les dépenses supplémentaires découlant de la mise à niveau doivent être financées dans la limite des ressources qui sont à la disposition des diverses structures exécutives.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe à la décision et consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président. »